Déclaration liminaire à la CAPD du vendredi 27 janvier

Madame l'inspectrice d'académie,
Mesdames et messieurs les membres de la CAPD

Le SE-Unsa se félicite de la disparition prochaine de la note d'inspection, cette « chose » qui chiffrait mystérieusement la valeur professionnelle des collègues. La logique qui prévaut dans la partie « évaluation » du PPCR va donc dans le bon sens sur ce point.

Cela fait très longtemps que le SE-Unsa combat cette logique de notation et demande une déconnexion de l'évaluation professionnelle et de l'avancement au travers des mandats très clairs.

En effet, la note cumule plusieurs tares soulignées dans le rapport 2013-035 de l'inspection générale.

Voilà quelques morceaux choisis :

Jean-Pierre Obin parle de « la perversion bureaucratique souvent dénoncée du système de notation, qui fait qu'on ne sait plus très bien ce que la notation mesure, sinon, peut-être... l'ancienneté ».
Il fait aussi état de son caractère inapproprié, puisque noter une personne, c'est« clairement la concevoir comme un exécutant »

Xavier Albanel souligne son caractère réducteur, « l'appauvrissement cognitif » que constitue la traduction d'une appréciation en une note.

Compte tenu du poids durable de la note de départ et de celui de l'ancienneté dans les grilles de notation, elle a des effets cumulatifs délétères. Elle n'a pas de signification en elle-même, mais seulement en référence à la note précédente.
Son manque de transparence pose aussi problème, les critères d'attribution de la note étant méconnus et non uniformes.
En outre, elle aboutit à une destruction du travail d'évaluation individuelle, conduit notamment par l'inspecteur. La notation « pèse sur le travail des corps d'inspection au détriment de tout ce qui est conseil».
Enfin, la note est impactée par un paramètre totalement étranger à l'évaluation qui est la périodicité d'inspection. Et ce ne sont pas les bonifications pour inspection ancienne, attribuées de manière uniforme, qui corrigent quoi que ce soit.
Voilà quelques analyses avec lesquelles nous sommes en phase.

Focalisons-nous maintenant sur la problématique très concrète et locale de la campagne d'inspection T2.
En groupe de travail, monsieur l'IEN-adjoint s'était engagé à informer les représentants des personnels d'un nouveau cadrage ministériel et à s'y conformer. Engagement non tenu. En effet, un courrier du MEN daté du 16 décembre a été adressé à tous les recteurs et IA-DASEN. Ce dernier est explicite :

« Les inspecteurs continueront d'apporter un accompagnement aux personnels et notamment aux personnels récemment titularisés (T1 et T2), par le biais de visites d'accompagnement et de conseils personnalisés. »

Mais c'était sans compter sur les puissantes forces d'inertie qui sont à l'œuvre dans notre beau département. Pour une fois, l'excuse de l'harmonisation académique ne peut pas être invoquée puisque, pour le coup, le Bas-Rhin a été plus clairvoyant en suspendant ces inspections début décembre.

Nous nous retrouvons dans une situation particulière où des représentant des personnels vous demande de vous conformer aux instructions de votre propre hiérarchie.

Les arguments invoqués pour terminer à tout prix cette campagne d'inspection-notation nous paraissent spécieux : d'une part l'équité (nous pouvons vous démontrer le contraire avec des exemples concrets) et le bon déroulement de ces inspections (des visites d'accompagnement et de conseil se serait aussi bien passées et aurait été certainement plus constructives).

Pour rester sur le thème de la note, lors de la CAPD du 6 décembre, nous vous avions interrogé sur les raisons qui, dans le cadre du mouvement intra-départemental, vous poussaient à ajouter cet élément de barème non prévu par la circulaire ministérielle « mobilité » du 10 novembre 2016.

Cette circulaire précise que les choix de l'IA-Dasen en matière d'affectation des personnels doivent apparaître clairement dans les éléments du barème. Il nous paraît évident que ces choix doivent avoir du sens et méritent d'être explicités. Or, dans un mail daté du 14 décembre, vous nous avez signifié que « S'agissant du mouvement intra 2017, la note reste coefficient 1 dans le barème du mouvement. » En d'autres termes, circulez, il n'y a rien à voir… Le SE-Unsa considère que l'absence d'arguments à l'appui de cette décision est une marque de mépris envers les personnels et leurs représentants.

Pour finir, élargissons notre propos puisque la disparition de la note ne garantira pas la refondation de l'évaluation des enseignants et des relations entre corps enseignants et corps d'inspection que le SE-Unsa appelle de ses vœux. Espérons que les positions progressistes du secrétaire général du SIEN-Unsa sur le sujet seront entendues.